



## PROJET JEUNES DETECTES

**PJD 2022-2023**

Depuis 2016, la ligue et les comités départementaux ont mis en place les conditions pour permettre aux jeunes espoirs de la ligue détectés d'être compétitifs sur la voie d'accès vers le haut niveau.

En effet, on constate que la moyenne se situe aux alentours de 8 heures de pratique par semaine pour les meilleurs potentiels poussins.

**L'objectif du PJD est de faire en sorte que dès que nous avons un joueur au potentiel détecté :**

- **il soit intégré dans un système qui lui proposera à minima 3 ou 4 séances par semaine**
- **que l'encadrement soit concerté entre les différents acteurs**
- **que le joueur ou la joueuse participe à 2 CIJ minimum, aux Top Elite Régional (TER) si sélectionné(e) et au championnat régional jeunes et aux Stages régionaux (SRJ) si sélectionné(e).**
- **que le responsable du projet PJD puisse avoir une vue d'ensemble**
- **que le club support soit aidé financièrement.**

**Le PJD repose sur le cahier des charges suivant :**

- Création d'un collectif de joueurs détectés poussins 2 à benjamins 2 (poussins 1 exceptionnels et M1 en instance d'entrée au pôle espoirs)
- Des stages seront organisés durant la saison en plus de celui du mois d'août pour améliorer le suivi de ces joueurs.
- Collectif composé par l'ETR en juin N-1 suite aux observations de l'année. Ainsi, afin de faciliter les observations et progressions durant la saison le joueur ou la joueuse devra avoir participé :
  - o au(x) CIJ organisé(s) en AURA
  - o au moins 1 Top Elite Régional (TER) si sélectionné
  - o au championnat régional jeunes (CRJ)
  - o au moins 2 TRJ pour les poussins et les benjamins 1<sup>ère</sup> année.
  - o Stages régionaux si sélectionné
- Poussins : avoir 3 séances/semaine minimum avec un entraîneur identifié dont 1 individuelle. Cela peut être club et /ou comité.
- Benjamins/minimes : avoir 4 séances/semaine minimum avec un entraîneur identifié dont 1 individuelle. Cela peut être club et /ou comité.
- Soutien financier à la hauteur de 400€/joueur.
  - o Cette somme est versée par la Ligue aux clubs. Nous laisserons le soin au club et au comité de s'organiser entre eux si ce dernier intervient dans les entraînements.